

Date de préparation 05-avr.-2011 Date de révision 16-mai-2016 Numéro de révision 3

# SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

 Nom du produit
 <u>Gram Crystal Violet</u>

 Cat No. :
 R40052, R40053, R40073

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeProduits chimiques de laboratoire.Utilisations contre-indiquéesPas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise Remel Fournisseur 12076 Santa Fe Drive Oxoid Ltd.

12076 Santa Fe Drive Oxold Ltd.
Lenexa, KS 66215 United States Wade Road

Telephone: 1-800-255-6730 Basingstoke, Hants, UK

Fax:1-800-621-8251 RG24 8PW

Telephone: +44 (0) 1256 841144.

Adresse de courriel mbd-sds@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Carechem 24: +44 (0) 1865 407333

# **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

Liquides inflammables Catégorie 3

Risques pour la santé

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

**Dangers pour l'environnement** 

Toxicité aquatique chronique Catégorie 3

# 2.2. Éléments d'étiquetage



Mot indicateur Avertissement

Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Gram Crystal Violet Date de révision 16-mai-2016

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

#### Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

### 2.3. Autres dangers

Aucun renseignement disponible

# **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

#### 3.2. Mélanges

Composant	No. CAS	No. CE.	% en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Ethyl alcohol	64-17-5	200-578-6	20	Flam. Liq. 2 (H225)
Methyl alcohol	67-56-1	200-659-6	1	Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370)
Phenol	108-95-2	EEC No. 203-632-7	<1.0	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Muta. 2 (H341) STOT RE 2 (H373)
C.I. Basic Violet 3	548-62-9	EEC No. 208-953-6	<1.0	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Carc. 2 (H351) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

# **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

## 4.1. Description des premiers soins

Conseils généraux Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes. Appeler un médecin.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de

la peau persiste, appeler un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Appeler un médecin.

**Inhalation** Amener la victime à l'air libre. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Protection pour les secouristes S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend

des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Difficultés respiratoires. Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements

Gram Crystal Violet Date de révision 16-mai-2016

## 4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin

Traiter en fonction des symptômes.

## **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Agents extincteurs appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du bioxyde de carbone. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

### Agents extincteurs qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent remonter jusqu'à la source d'ignition et causer un retour de flammes.

#### Produits de combustion dangereux

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

# SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection personnelle. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### 6.2. Précautions pour le protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration.

# 6.4. Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

# **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

S'assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection personnelle. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gram Crystal Violet Date de révision 16-mai-2016

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser dans les laboratoires

# SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

# Limites d'exposition

Liste source (s): **Union Européenne** - Directive 2006/15/CE de la Commission du 7 février 2006 établissant une deuxième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives 91/322/CEE et 2000/39/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. **Belgique** - Arrêté royal relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Date de promulgation: 11 mars 2002. Publié dans le Moniteur Belge le 14 mars 2002. Errata: Publié dans le Moniteur Belge le 26 juin 2002 **France** - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2006 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail. (Errata Décembre 2007). Arrêté du 30 juin 2004 modifié établissant la liste des valeurs limites d'exposition professionnelles indicatives. Directive 2009/161/UE de la commision du 17 décembre 2009. Journal officiel n° L 338 du 19/12/2009 p. 0087 – 0089.

(http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:338:0087:01:FR:HTML).

Décret no 2007-1539 du 26 octobre 2007 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelles contraignantes. Directive 2009/161/UE de la Commission du 17 décembre 2009. Journal officiel n° L 338 du 19/12/2009 p. 0087 – 0089. (http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:338:0087:01:FR:HTML)

Composant	Union européenne	Le Royaume-Uni	France	Belgique	Espagne
Ethyl alcohol		TWA: 1000 ppm TWA; 1920 mg/m³ TWA WEL - STEL: 3000 ppm STEL; 5760 mg/m³ STEL	TWA / VME: 1000 ppm (8 heures). TWA / VME: 1900 mg/m³ (8 heures). STEL / VLCT: 5000	TWA: 1000 ppm 8 uren TWA: 1907 mg/m³ 8 uren	STEL / VLA-EC: 1000 ppm (15 minutos). STEL / VLA-EC: 1910 mg/m³ (15 minutos).
			ppm. STEL / VLCT: 9500 mg/m³.		
Methyl alcohol	TWA: 200 ppm 8 hr TWA: 260 mg/m³ 8 hr Skin	WEL - TWA: 200 ppm TWA; 266 mg/m³ TWA WEL - STEL: 250 ppm STEL; 333 mg/m³ STEL	TWA / VME: 200 ppm (8 heures). restrictive limit TWA / VME: 260 mg/m³ (8 heures). restrictive limit STEL / VLCT: 1000 ppm. STEL / VLCT: 1300 mg/m³. Peau	TWA: 200 ppm 8 uren TWA: 266 mg/m³ 8 uren STEL: 250 ppm 15 minuten STEL: 333 mg/m³ 15 minuten Huid	TWA / VLA-ED: 200 ppm (8 horas) TWA / VLA-ED: 266 mg/m³ (8 horas) Piel
Phenol	Possibility of significant uptake through the skin TWA: 2 ppm 8 hr TWA: 8 mg/m³ 8 hr STEL: 4 ppm 15 min STEL: 16 mg/m³ 15 min TWA: 7.8 mg/m³ 8 hr	STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> 15 min TWA: 2 ppm 8 hr TWA: 7.8 mg/m <sup>3</sup> 8 hr Skin	TWA / VME: 2 ppm (8 heures). restrictive limit TWA / VME: 7.8 mg/m³ (8 heures). restrictive limit STEL / VLCT: 4 ppm. restrictive limit STEL / VLCT: 15.6 mg/m³. restrictive limit Peau	TWA: 2 ppm 8 uren TWA: 8 mg/m³ 8 uren STEL: 4 ppm 15 minuten STEL: 16 mg/m³ 15 minuten Huid	STEL / VLA-EC: 4 ppm (15 minutos). STEL / VLA-EC: 16 mg/m³ (15 minutos). TWA / VLA-ED: 2 ppm (8 horas) TWA / VLA-ED: 8 mg/m³ (8 horas) Piel

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Ethyl alcohol		500 ppm TWA; 960	TWA: 1000 ppm 8 horas	huid	TWA: 1000 ppm 8
		mg/m³ TWA		STEL: 1900 mg/m <sup>3</sup> 15	tunteina
				minuten	TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup> 8
				TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	tunteina
					STEL: 1300 ppm 15
					minuutteina
					STEL: 2500 mg/m <sup>3</sup> 15
					minuutteina
Methyl alcohol	TWA: 200 ppm 8 ore.	200 ppm TWA; 270	STEL: 250 ppm 15	huid	TWA: 200 ppm 8
	Media Ponderata nel	mg/m³ TWA	minutos	TWA: 133 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	tunteina

# **Gram Crystal Violet**

Date de révision 16-mai-2016

	Tempo TWA: 260 mg/m³ 8 ore. Media Ponderata nel Tempo Pelle	Skin absorber	TWA: 200 ppm 8 horas TWA: 260 mg/m³ 8 horas Pele	TWA: 100 ppm 8 uren	TWA: 270 mg/m³ 8 tunteina STEL: 250 ppm 15 minuutteina STEL: 330 mg/m³ 15 minuutteina Iho
Phenol	TWA: 2 ppm 8 ore. Media Ponderata nel Tempo TWA: 8.0 mg/m³ 8 ore. Media Ponderata nel Tempo STEL: 4 ppm 15 minuti. Breve termine STEL: 16 mg/m³ 15 minuti. Breve termine Pelle	TWA: 2 ppm (8 Stunden). AGW - exposure factor 2 TWA: 8 mg/m³ (8 Stunden). AGW - exposure factor 2 Haut	STEL: 4 ppm 15 minutos STEL: 16 mg/m³ 15 minutos TWA: 2 ppm 8 horas TWA: 8 mg/m³ 8 horas Pele	huid TWA: 8 mg/m³ 8 uren	TWA: 2 ppm 8 tunteina TWA: 8 mg/m³ 8 tunteina STEL: 4 ppm 15 minuutteina STEL: 16 mg/m³ 15 minuutteina Iho

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Ethyl alcohol	MAK-KZW: 2000 ppm 15 Minuten MAK-KZW: 3800 mg/m³ 15 Minuten MAK-TMW: 1000 ppm 8 Stunden MAK-TMW: 1900 mg/m³ 8 Stunden		STEL: 1000 ppm 15 Minuten STEL: 1920 mg/m³ 15 Minuten TWA: 500 ppm 8 Stunden TWA: 960 mg/m³ 8 Stunden	TWA: 1900 mg/m³ 8 godzinach	TWA: 500 ppm 8 timer TWA: 950 mg/m³ 8 timer STEL: 500 ppm 15 minutter. STEL: 950 mg/m³ 15 minutter.
Methyl alcohol	Haut MAK-KZW: 800 ppm 15 Minuten MAK-KZW: 1040 mg/m³ 15 Minuten MAK-TMW: 200 ppm 8 Stunden MAK-TMW: 260 mg/m³ 8 Stunden	TWA: 200 ppm 8 timer TWA: 260 mg/m³ 8 timer Hud	Haut/Peau STEL: 800 ppm 15 Minuten STEL: 1040 mg/m³ 15 Minuten TWA: 200 ppm 8 Stunden TWA: 260 mg/m³ 8 Stunden	STEL: 300 mg/m³ 15 minutach TWA: 100 mg/m³ 8 godzinach	TWA: 100 ppm 8 timer TWA: 130 mg/m³ 8 timer STEL: 100 ppm 15 minutter. STEL: 130 mg/m³ 15 minutter. Hud
Phenol	Haut MAK-KZW: 4 ppm 15 Minuten MAK-KZW: 16 mg/m³ 15 Minuten MAK-TMW: 2 ppm 8 Stunden MAK-TMW: 8 mg/m³ 8 Stunden	TWA: 1 ppm 8 timer TWA: 4 mg/m³ 8 timer Hud	Haut/Peau STEL: 5 ppm 15 Minuten STEL: 19 mg/m³ 15 Minuten TWA: 5 ppm 8 Stunden TWA: 19 mg/m³ 8 Stunden	STEL: 16 mg/m³ 15 minutach TWA: 7.8 mg/m³ 8 godzinach	TWA: 1 ppm 8 timer TWA: 4 mg/m³ 8 timer STEL: 1 ppm 15 minutter. listed in the List of Administrative Norms STEL: 4 mg/m³ 15 minutter. listed in the List of Administrative Norms Hud

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Ethyl alcohol	TWA: 1000 mg/m³	TWA-GVI: 1000 ppm 8 satima. TWA-GVI: 1900 mg/m <sup>3</sup> 8 satima.	STEL: 1000 ppm 15 min		TWA: 1000 mg/m³ 8 hodinách. Ceiling: 3000 mg/m³
Methyl alcohol	TWA: 200 ppm TWA: 260.0 mg/m³ Skin notation	kože TWA-GVI: 200 ppm 8 satima. TWA-GVI: 260 mg/m³ 8 satima.	TWA: 200 ppm 8 hr. TWA: 260 mg/m³ 8 hr. STEL: 600 ppm 15 min STEL: 780 mg/m³ 15 min Skin	Skin-potential for cutaneous absorption TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 250 mg/m³ 8 hodinách. Potential for cutaneous absorption Ceiling: 1000 mg/m³
Phenol	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ STEL : 4 ppm STEL : 16 mg/m³ Skin notation	kože TWA-GVI: 2 ppm 8 satima. TWA-GVI: 8 mg/m³ 8 satima. STEL-KGVI: 4 ppm 15 minutama. STEL-KGVI: 16 mg/m³ 15 minutama.	TWA: 2 ppm 8 hr. TWA: 8 mg/m³ 8 hr. STEL: 4 ppm 15 min STEL: 16 mg/m³ 15 min Skin	Skin-potential for cutaneous absorption STEL: 16 mg/m³ STEL: 4 ppm TWA: 8 mg/m³ TWA: 2 ppm	TWA: 7.5 mg/m³ 8 hodinách. Potential for cutaneous absorption Ceiling: 15 mg/m³

- 1	Composant	Estania.	Cibrolton	Cuhan	Hongrio	lolondo
- 1	Composant	Estonie	Gibraitar	Grece	nonarie	i islande

# **Gram Crystal Violet**

Date de révision 16-mai-2016

Ethyl alcohol	TWA: 500 ppm 8 tundides. TWA: 1000 mg/m³ 8 tundides. STEL: 1000 ppm 15 minutites. STEL: 1900 mg/m³ 15 minutites.		TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³	STEL: 7600 mg/m³ 15 percekben. CK TWA: 1900 mg/m³ 8 órában. AK	TWA: 1000 ppm 8 klukkustundum. TWA: 1900 mg/m³ 8 klukkustundum. Ceiling: 2000 ppm Ceiling: 3800 mg/m³
Methyl alcohol	Nahk TWA: 200 ppm 8 tundides. TWA: 260 mg/m³ 8 tundides. STEL: 250 ppm 15 minutites. STEL: 350 mg/m³ 15 minutites.	Skin notation TWA: 200 ppm 8 hr TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	skin - potential for cutaneous absorption STEL: 250 ppm STEL: 325 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³	TWA: 260 mg/m³ 8 órában. AK lehetséges borön keresztüli felszívódás	TWA: 200 ppm 8 klukkustundum. TWA: 260 mg/m³ 8 klukkustundum. Skin notation Ceiling: 400 ppm Ceiling: 520 mg/m³
Phenol	Nahk TWA: 2 ppm 8 tundides. TWA: 7.8 mg/m³ 8 tundides.	Skin notation TWA: 2 ppm 8 hr TWA: 8 mg/m³ 8 hr STEL: 16 mg/m³ 15 min STEL: 4 ppm 15 min	skin - potential for cutaneous absorption STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³	STEL: 16 mg/m³ 15 percekben. CK TWA: 8 mg/m³ 8 órában. AK lehetséges borön keresztüli felszívódás	TWA: 1 ppm 8 klukkustundum. TWA: 4 mg/m³ 8 klukkustundum. Skin notation Ceiling: 2 ppm Ceiling: 8 mg/m³

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Ethyl alcohol	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm IPRD TWA: 1000 mg/m³ IPRD STEL: 1000 ppm STEL: 1900 mg/m³			TWA: 1000 ppm 8 ore TWA: 1900 mg/m³ 8 ore STEL: 5000 ppm 15 minute STEL: 9500 mg/m³ 15 minute
Methyl alcohol	skin - potential for cutaneous exposure TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm IPRD TWA: 260 mg/m³ IPRD Oda	Possibility of significant uptake through the skin TWA: 200 ppm 8 Stunden TWA: 260 mg/m³ 8 Stunden	possibility of significant uptake through the skin TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	Skin notation TWA: 200 ppm 8 ore TWA: 260 mg/m³ 8 ore STEL: 5 ppm 15 minute
Phenol	skin - potential for cutaneous exposure STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³	TWA: 2 ppm IPRD TWA: 8 mg/m³ IPRD Oda STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³	Possibility of significant uptake through the skin TWA: 2 ppm 8 Stunden TWA: 8 mg/m³ 8 Stunden STEL: 16 mg/m³ 15 Minuten STEL: 4 ppm 15 Minuten	possibility of significant uptake through the skin TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ STEL: 16 mg/m³ 15 minuti STEL: 4 ppm 15 minuti	Skin notation TWA: 2 ppm 8 ore TWA: 8 mg/m³ 8 ore STEL: 4 ppm 15 minute STEL: 16 mg/m³ 15 minute

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Ethyl alcohol	TWA: 1000 mg/m³ STEL: 2000 mg/m³ vapor	Ceiling: 1920 mg/m³ TWA: 500 ppm TWA: 960 mg/m³	TWA: 1000 ppm 8 urah TWA: 1900 mg/m³ 8 urah STEL: 4000 ppm 15 minutah STEL: 7600 mg/m³ 15 minutah	STV: 1000 ppm 15 minuter STV: 1900 mg/m³ 15 minuter LLV: 500 ppm 8 timmar. LLV: 1000 mg/m³ 8 timmar.	
Methyl alcohol	TWA: 5 mg/m³ Skin notation STEL: 15 mg/m³ vapor	Potential for cutaneous absorption TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm 8 urah TWA: 260 mg/m³ 8 urah Koža	STV: 250 ppm 15 minuter STV: 350 mg/m³ 15 minuter LLV: 200 ppm 8 timmar. LLV: 250 mg/m³ 8 timmar. Hud	Deri TWA: 200 ppm 8 saat TWA: 260 mg/m³ 8 saat
Phenol	TWA: 0.3 mg/m³ Skin notation STEL: 1 mg/m³ vapor	Ceiling: 16 mg/m³ Potential for cutaneous absorption TWA: 2 ppm TWA: 7.8 mg/m³	TWA: 2 ppm 8 urah TWA: 8 mg/m³ 8 urah Koža STEL: 4 ppm 15 minutah STEL: 16 mg/m³ 15 minutah	STV: 2 ppm 15 minuter STV: 8 mg/m³ 15 minuter LLV: 1 ppm 8 timmar. LLV: 4 mg/m³ 8 timmar. Hud	Deri TWA: 2 ppm 8 saat TWA: 8 mg/m³ 8 saat STEL: 4 ppm 15 dakika STEL: 16 mg/m³ 15 dakika

Gram Crystal Violet Date de révision 16-mai-2016

## Valeurs limites biologiques

Liste source (s): **France** - Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail (deuxième partie: Décrets en Conseil d'Etat). Publié le 28 décembre 2003 dans le Journal officiel de la République Française. Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 relatif au Code du Travail (partie règlementaire). Publié le 12 mars 2008 dans le Journal officiel de la République Française. Décret n° 2009-1570 du 15 décembre 2009 relatif au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail

Publié le 17 décembre 2009 dans le Journal officiel de la République Française

Composant	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Methyl alcohol			Methanol: 15 mg/L urine	Methanol: 15 mg/L urine	Methanol: 30 mg/L urine
			end of shift	end of shift	(end of shift)
					Methanol: 30 mg/L urine
					(end of several shifts for
					long-term exposures)
Phenol			Total Phenol: 250 mg/g	Phenol (with hydrolysis):	Phenol: 120 mg/g urine
			creatinine urine end of	120 mg/g Creatinine	(end of shift after
			shift	urine end of shift	hydrolysis;measured as
					mg/g Creatinine)

Composant	Italie	Finlande	Danemark	Bulgarie	Roumanie
Methyl alcohol					Methanol: 6 mg/L urine end of shift
Phenol		Total phenol: 1.3 mmol/L urine end of shift.		Phenol: 200 mg/L urine at the end of exposure or end of shift	

Composant	Gibraltar	Lettonie	République slovaque	Luxembourg	Turquie
Methyl alcohol			Methanol: 30 mg/L urine		
			end of exposure or work		
			shift		
			Methanol: 30 mg/L urine		
			after all work shifts for		
			long-term exposure		
Phenol			Phenol: 200 mg/L urine		
			end of exposure or work		
			shift		

#### Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Dose dérivée sans effet (DNEL)	Aucun renseignement	disponible		
Voie d'exposition	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Voie orale				(cycleninque)
Par voie cutanée Inhalation				

**Concentration estimée sans effet** Aucun renseignement disponible. **(CESE)** 

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Mesures d'ordre technique

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

# Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux
Lunettes de sécurité avec protections latérales (La norme européenne - EN 166)
Protection des mains
Gants de protection

Gram Crystal Violet Date de révision 16-mai-2016

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Gants jetables	Voir les	-	EN 374	(exigence minimale)
	recommandations			
	du fabricant			

Protection de la peau et du

Vêtements de protection à manches longues

corps

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite

d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés. Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement

ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation

À petite échelle / utilisation en

d'urgence À petite éch laboratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire

approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

Aucune donnée disponible

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements

Méthode - vase clos

Liquide

(Air = 1.0)

Liquide

importants ne peuvent pas être contenus.

# SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** Pourpre foncé **État physique** Liquide

Odeur Aucun renseignement disponible

Seuil de perception de l'odeur Aucune donnée disponible

**pH** 3.0 - 5.5

Point/intervalle de fusion Aucune donnée disponible
Point de ramollissement Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition Non applicable

Point d'éclair

Taux d'évaporation

36.11 °C / 97 °F

Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Non applicable

Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Densité / Densité Aucune donnée disponible

Masse volumique apparente Non applicable

Solubilité dans l'eau Aucun renseignement disponible Solubilité dans d'autres solvants Aucun renseignement disponible

Coefficient de répartition (n-octanol/eau)
Composant log Pow
Ethyl alcohol -0.32
Methyl alcohol -0.74
Phenol 1.47

Densité de vapeur

Température d'auto-inflammation
Température de décomposition
Viscosité

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Gram Crystal Violet Date de révision 16-mai-2016

Propriétés explosives Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible explosifs air / vapeur des mélanges possibles

9.2. Autres informations

# **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1. Réactivité

Aucun connu suivant les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produira pas. Aucun dans des conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

# **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Renseignements sur le produit Ce produit ne présente pas un risque de toxicité aiguë selon les renseignements connus ou

fournis

a) toxicité aiguë;

Voie orale Par voie cutanée Inhalation Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

# Données toxicologiques pour les composants

Composant	DL50 orale	DL50 épidermique	LC50 Inhalation
Ethyl alcohol	LD50 = 7060 mg/kg (Rat)		20000 ppm/10H ( Rat )
Methyl alcohol	Calc. ATE 60 mg/kg LD50 > 1187 – 2769 mg/kg ( Rat )	Calc. ATE 60 mg/kg LD50 = 17100 mg/kg ( Rabbit )	Calc. ATE 0.6 mg/L (vapours) or 0.5 mg/L (mists) LC50 = 128.2 mg/L ( Rat ) 4 h
Phenol	LD50 = 340 mg/kg ( Rat ) LD50 = 317 mg/kg ( Rat )	LD50 = 630 mg/kg ( Rabbit )	LC50 = 316 mg/m <sup>3</sup> (Rat) 4 h
C.I. Basic Violet 3	LD50 = 420 mg/kg ( Rat )		

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Aucune donnée disponible

 c) lésions oculaires graves/irritation Aucune donnée disponible oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

**Respiratoire**Peau
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

e) mutagénicité sur les cellules Aucune donnée disponible

**Gram Crystal Violet** Date de révision 16-mai-2016

germinales;

f) cancérogénicité; Aucune donnée disponible

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène

Composant	UE	UK	Allemagne	CIRC
Ethyl alcohol				Group 1
Phenol			Cat. 3B	
C.I. Basic Violet 3	Carc Cat. 2			

Aucune donnée disponible g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible organes cibles - exposition

unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée;

Aucune donnée disponible

Organes cibles

Aucun connu.

j) danger par aspiration;

Aucune donnée disponible

Symptômes / effets, aigus et différés

Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des maux de tête, des vertiges,

de la fatigue, des nausées et des vomissements

# **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement. Contient une substance:. Toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algue d'eau douce	Microtox
Ethyl alcohol	Fathead minnow (Pimephales promelas) LC50 = 14200 mg/l/96h	EC50 = 9268 mg/L/48h EC50 = 10800 mg/L/24h	EC50 (72h) = 275 mg/l (Chlorella vulgaris)	Photobacterium phosphoreum:EC50 = 34634 mg/L/30 min Photobacterium phosphoreum:EC50 = 35470 mg/L/5 min
Methyl alcohol	Pimephales promelas: LC50 > 10000 mg/L 96h	EC50 > 10000 mg/L 24h		EC50 = 39000 mg/L 25 min EC50 = 40000 mg/L 15 min EC50 = 43000 mg/L 5 min
Phenol	4-7 mg/L LC50 96 h 32 mg/L LC50 96 h	EC50: 10.2 - 15.5 mg/L, 48h (Daphnia magna) EC50: 4.24 - 10.7 mg/L, 48h Static (Daphnia magna)	EC50: 187 - 279 mg/L, 72h static (Desmodesmus subspicatus) EC50: 0.0188 - 0.1044 mg/L, 96h static (Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: = 46.42 mg/L, 96h (Pseudokirchneriella subcapitata)	EC50 21 - 36 mg/L 30 min EC50 = 23.28 mg/L 5 min EC50 = 25.61 mg/L 15 min EC50 = 28.8 mg/L 5 min EC50 = 31.6 mg/L 15 min

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible

Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées

Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

Date de révision 16-mai-2016 **Gram Crystal Violet** 

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucun renseignement disponible

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (FBC)
Ethyl alcohol	-0.32	Aucune donnée disponible
Methyl alcohol	-0.74	10 (fish)
Phenol	1.47	Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol Aucun renseignement disponible Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT Pas de données disponibles pour l'évaluation. et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Renseignements sur les

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance Des polluants organiques

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

# SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

utilisés

Déchets des résidus / produits non Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les

déchets et les déchets dangereux.

Emballages contaminés Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les

récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources

d'ignition.

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit Le code européen des déchets

lui-même mais à son application.

Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Des codes de déchet doivent être attribués par **Autres informations** 

l'utilisateur en fonction de l'application du produit. Peut être incinéré si la réglementation

locale le permet. Eviter tout contact avec l'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

# **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU UN1170

14.2. Nom d'expédition des Nations ETHANOL SOLUTION

unies

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4. Groupe d'emballage Ш

ADR

14.1. Numéro ONU UN1170

14.2. Nom d'expédition des Nations ETHANOL SOLUTION

unies

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage Ш

IATA

UN1170 14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations ETHANOL SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

Gram Crystal Violet Date de révision 16-mai-2016

transport

14.4. Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à

Pas de précautions spéciales requises

prendre par l'utilisateur

Non applicable, les produits emballés

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

# **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

X = liste

Composant	EINECS	ELINCS	NLP	TSCA	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	IECSC	AICS	KECL
Ethyl alcohol	200-578-6	-		Х	Х	-	Х	Х	Х	Х	Х
Methyl alcohol	200-659-6	-		Х	Х	-	Х	Х	Х	Х	Х
Phenol	203-632-7	-		Х	Х	-	Х	Х	Х	Х	Х
C.I. Basic Violet 3	208-953-6	-		Х	Х	-	Х	Х	Х	Х	Х

Composant	substances soumises à	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	1907/2006) article 59 - Candidate
C.I. Basic Violet 3		Use restricted. See item 28. (see http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/L	SVHC Candidate list - Carcinogenic (Article 57a)
		exUriServ.do?uri=CELEX:32006R190 7:EN:NOT for restriction details)	

Composant	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents maieurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Methyl alcohol	500 tonne	5000 tonne

#### Règlements nationaux

Composant	Classification d'Eau Allemande (VwVwS)	Allemagne - TA-Luft classe
Ethyl alcohol	WGK 1	
Methyl alcohol	WGK 1	
Phenol	WGK 2	Class I: 20 mg/m³ (Massenkonzentration)
C.I. Basic Violet 3	WGK 3	

Composant Franc		France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
	Ethyl alcohol	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84
Methyl alcohol Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84		Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84
Phenol		Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 14

Consultez la dir. 94/33/EC de protection des jeunes travailleurs

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité? des travailleurs contre les risques lié?s à? des agents chimiques sur le lieu de travail

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) ne sont pas nécessaires pour les mélanges

# **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Gram Crystal Violet** Date de révision 16-mai-2016

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H331 - Toxique par inhalation

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Légende

**CAS** - Chemical Abstracts Service

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant

les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques pour le Canada

modifiées

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la

Corée

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists

DNEL - Le niveau sans effet dérivé

RPE - Équipement de protection respiratoire LC50 - Concentration létale à 50% NOEC - Concentration sans effet observé PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

IARC - Centre international de Recherche sur le Cancer

PNEC - La concentration prévisible sans effet

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50% POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des

marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime

Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

VOC - Composés organiques volatils

**BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC) Références documentaires et sources de données principales

Fournisseurs fiche technique de sécurité,

ChemADVISOR - LOLI,

Merck index,

**RTECS** 

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

**Dangers physiques** Sur la base de données d'essais

Méthode de calcul Risques pour la santé **Dangers pour l'environnement** Méthode de calcul

Conseils relatifs à la formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuelle et l'hygiène.

05-avr.-2011 Date de préparation Date de révision 16-mai-2016

**Sommaire** Mise à jour du CLP format.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

## Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les

**Gram Crystal Violet** 

Date de révision 16-mai-2016

renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

# Fin de la fiche signalétique



Date de préparation 18-mai-2016 Date de révision 18-mai-2016 Numéro de révision 2

FICHE KITS FDS COVER

Entreprise Oxoid Ltd

Wade Road

Basingstoke, Hants, UK

RG24 8PW

Tel: +44 (0) 1256 841144

Numéros de téléphone d'urgence Carechem 24: +44 (0) 1865 407333

Adresse de courriel mbd-sds@thermofisher.com

Renseignements sur le produit

Nom du produit <u>Gram Stain Kit</u>

Identificateur de produit OXDR40080COVER

Cat No. : R40080

**Utilisation recommandée** Produits chimiques de laboratoire.

**Composants** 

**Désignation** Gram Crystal Violet - R40052, R40053, R40073Decolourizer - R40054, R40055,

R40075lodine - R40056, R40057, R40077, R40234, R40235Safranin - R40058, R40059,

R40079

No ONU UN1993

Nom officiel d'expédition Flammable liquid, n.o.s. (Acetone, Ethyl Alcohol)

Classe de danger 3 Groupe d'emballage II



Date de préparation 05-mai-2011 Date de révision 18-mai-2016 Numéro de révision 2

# SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit <u>Gram Decolourizer</u> Cat No. : R40054, R40055, R40075

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeProduits chimiques de laboratoire.Utilisations contre-indiquéesPas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise Remel Fournisseur 12076 Santa Fe Drive Oxoid Ltd.

12076 Santa Fe Drive Oxold Ltd.
Lenexa, KS 66215 United States Wade Road

Telephone: 1-800-255-6730 Basingstoke, Hants, UK

Fax:1-800-621-8251 RG24 8PW

Telephone: +44 (0) 1256 841144.

Adresse de courriel mbd-sds@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Carechem 24: +44 (0) 1865 407333

# **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

Liquides inflammables Catégorie 2

Risques pour la santé

Lésion/irritation grave des yeux

Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition)

Catégorie 2

Catégorie 3

**Dangers pour l'environnement** 

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



OXDGD

Gram Decolourizer Date de révision 18-mai-2016

Mot indicateur Danger

### Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

#### Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher

P280 - Porter un équipement de protection des yeux / du visage

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin

#### 2.3. Autres dangers

# **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

## 3.2. Mélanges

Composant	No. CAS	No. CE.	% en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Acetone	67-64-1	EEC No. 200-662-2	50	Flam. Liq. 2 (H225) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) EUH066
Ethyl alcohol	64-17-5	200-578-6	48	Flam. Liq. 2 (H225)
Methyl alcohol	67-56-1	200-659-6	<3	Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370)

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

## **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

## 4.1. Description des premiers soins

Conseils généraux Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes. Appeler un médecin.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de

la peau persiste, appeler un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Appeler un médecin.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Protection pour les secouristes S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend

des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Gram Decolourizer Date de révision 18-mai-2016

Difficultés respiratoires. L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes comme des maux de tête, des vertiges, une fatigue, des nausées et des vomissements

### 4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Agents extincteurs appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du bioxyde de carbone. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

# Agents extincteurs qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent remonter jusqu'à la source d'ignition et causer un retour de flammes.

#### Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

# SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnelle. S'assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

## 6.2. Précautions pour le protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration.

# 6.4. Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

# **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

S'assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection personnelle. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour éviter l'iinflammation des vapeurs organiques par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la masse. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Gram Decolourizer Date de révision 18-mai-2016

## Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser dans les laboratoires

# SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Liste source (s): **Union Européenne** - Directive 2006/15/CE de la Commission du 7 février 2006 établissant une deuxième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives 91/322/CEE et 2000/39/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. **Belgique** - Arrêté royal relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Date de promulgation: 11 mars 2002. Publié dans le Moniteur Belge le 14 mars 2002. Errata: Publié dans le Moniteur Belge le 26 juin 2002 **France** - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2006 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail. (Errata Décembre 2007). Arrêté du 30 juin 2004 modifié établissant la liste des valeurs limites d'exposition professionnelles indicatives. Directive 2009/161/UE de la commision du 17 décembre 2009. Journal officiel n° L 338 du 19/12/2009 p. 0087 – 0089.

(http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:338:0087:01:FR:HTML).

Décret no 2007-1539 du 26 octobre 2007 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelles contraignantes. Directive 2009/161/UE de la Commission du 17 décembre 2009. Journal officiel n° L 338 du 19/12/2009 p. 0087 – 0089. (http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:338:0087:01:FR:HTML)

Composant	Union européenne	Le Royaume-Uni	France	Belgique	Espagne
Acetone	TWA: 500 ppm 8 hr TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm STEL: 3620 mg/m³	TWA / VME: 500 ppm (8 heures). restrictive limit TWA / VME: 1210 mg/m³ (8 heures). restrictive limit STEL / VLCT: 1000 ppm. restrictive limit STEL / VLCT: 2420 mg/m³. restrictive limit	TWA: 500 ppm 8 uren TWA: 1210 mg/m³ 8 uren STEL: 1000 ppm 15 minuten STEL: 2420 mg/m³ 15 minuten	TWA / VLA-ED: 500 ppm (8 horas) TWA / VLA-ED: 1210 mg/m³ (8 horas)
Ethyl alcohol		TWA: 1000 ppm TWA; 1920 mg/m³ TWA WEL - STEL: 3000 ppm STEL; 5760 mg/m³ STEL	TWA / VME: 1000 ppm (8 heures). TWA / VME: 1900 mg/m³ (8 heures). STEL / VLCT: 5000 ppm. STEL / VLCT: 9500 mg/m³.	TWA: 1000 ppm 8 uren TWA: 1907 mg/m³ 8 uren	STEL / VLA-EC: 1000 ppm (15 minutos). STEL / VLA-EC: 1910 mg/m³ (15 minutos).
Methyl alcohol	TWA: 200 ppm 8 hr TWA: 260 mg/m³ 8 hr Skin	WEL - TWA: 200 ppm TWA; 266 mg/m³ TWA WEL - STEL: 250 ppm STEL; 333 mg/m³ STEL	TWA / VME: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm 8 uren TWA: 266 mg/m³ 8 uren STEL: 250 ppm 15 minuten STEL: 333 mg/m³ 15 minuten Huid	TWA / VLA-ED: 200 ppm (8 horas) TWA / VLA-ED: 266 mg/m³ (8 horas) Piel

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Acetone	TWA: 500 ppm 8 ore.	TWA: 500 ppm	STEL: 750 ppm 15	STEL: 2420 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 500 ppm 8
	Media Ponderata nel	TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup>	minutos	minuten	tunteina
	Tempo		TWA: 500 ppm 8 horas	TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup> 8
	TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup> 8		TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup> 8	uren	tunteina

# **Gram Decolourizer**

Date de révision 18-mai-2016

	ore. Media Ponderata nel Tempo		horas		STEL: 630 ppm 15 minuutteina STEL: 1500 mg/m³ 15 minuutteina
Ethyl alcohol		500 ppm TWA; 960 mg/m³ TWA	TWA: 1000 ppm 8 horas	huid STEL: 1900 mg/m³ 15 minuten TWA: 260 mg/m³ 8 uren	TWA: 1000 ppm 8 tunteina TWA: 1900 mg/m³ 8 tunteina STEL: 1300 ppm 15 minuutteina STEL: 2500 mg/m³ 15 minuutteina
Methyl alcohol	TWA: 200 ppm 8 ore. Media Ponderata nel Tempo TWA: 260 mg/m³ 8 ore. Media Ponderata nel Tempo Pelle	200 ppm TWA; 270 mg/m³ TWA Skin absorber	STEL: 250 ppm 15 minutos TWA: 200 ppm 8 horas TWA: 260 mg/m³ 8 horas Pele	huid TWA: 133 mg/m³ 8 uren TWA: 100 ppm 8 uren	TWA: 200 ppm 8 tunteina TWA: 270 mg/m³ 8 tunteina STEL: 250 ppm 15 minuutteina STEL: 330 mg/m³ 15 minuutteina Iho

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Acetone	MAK-KZW: 2000 ppm	TWA: 250 ppm 8 timer	STEL: 1000 ppm 15	STEL: 1800 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 125 ppm 8 timer
	15 Minuten	TWA: 600 mg/m <sup>3</sup> 8 timer	Minuten	minutach	TWA: 295 mg/m <sup>3</sup> 8 timer
	MAK-KZW: 4800 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 2400 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 600 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 125 ppm 15
	15 Minuten		Minuten	godzinach	minutter.
	MAK-TMW: 500 ppm 8		TWA: 500 ppm 8		STEL: 295 mg/m <sup>3</sup> 15
	Stunden		Stunden		minutter.
	MAK-TMW: 1200 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup> 8		
	8 Stunden		Stunden		
Ethyl alcohol	MAK-KZW: 2000 ppm	TWA: 1000 ppm 8 timer	STEL: 1000 ppm 15	TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 500 ppm 8 timer
	15 Minuten	TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup> 8	Minuten	godzinach	TWA: 950 mg/m <sup>3</sup> 8 timer
	MAK-KZW: 3800 mg/m <sup>3</sup>	timer	STEL: 1920 mg/m <sup>3</sup> 15		STEL: 500 ppm 15
	15 Minuten		Minuten		minutter.
	MAK-TMW: 1000 ppm 8		TWA: 500 ppm 8		STEL: 950 mg/m <sup>3</sup> 15
	Stunden		Stunden		minutter.
	MAK-TMW: 1900 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 960 mg/m <sup>3</sup> 8		
	8 Stunden		Stunden		
Methyl alcohol	Haut	TWA: 200 ppm 8 timer	Haut/Peau	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 100 ppm 8 timer
	MAK-KZW: 800 ppm 15	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 timer	STEL: 800 ppm 15	minutach	TWA: 130 mg/m <sup>3</sup> 8 timer
	Minuten	Hud	Minuten	TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 100 ppm 15
	MAK-KZW: 1040 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 1040 mg/m <sup>3</sup> 15	godzinach	minutter.
	15 Minuten		Minuten		STEL: 130 mg/m <sup>3</sup> 15
	MAK-TMW: 200 ppm 8		TWA: 200 ppm 8		minutter.
	Stunden		Stunden		Hud
	MAK-TMW: 260 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8		
	8 Stunden		Stunden		

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Acetone	TWA: 600 mg/m <sup>3</sup>	TWA-GVI: 500 ppm 8	TWA: 500 ppm 8 hr.	Skin-potential for	TWA: 800 mg/m <sup>3</sup> 8
	STEL: 1400 mg/m <sup>3</sup>	satima.	TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup> 8 hr.	cutaneous absorption	hodinách.
		TWA-GVI: 1210 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1500 ppm 15 min	TWA: 500 ppm	Ceiling: 1500 mg/m <sup>3</sup>
		8 satima.	STEL: 3630 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup>	
		STEL-KGVI: 1500 ppm	min		
		15 minutama.			
		STEL-KGVI: 3620			
		mg/m <sup>3</sup> 15 minutama.			
Ethyl alcohol	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA-GVI: 1000 ppm 8	STEL: 1000 ppm 15 min		TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup> 8
	_	satima.			hodinách.
		TWA-GVI: 1900 mg/m <sup>3</sup>			Ceiling: 3000 mg/m <sup>3</sup>
		8 satima.			
Methyl alcohol	TWA: 200 ppm	kože	TWA: 200 ppm 8 hr.	Skin-potential for	TWA: 250 mg/m <sup>3</sup> 8
	TWA: 260.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA-GVI: 200 ppm 8	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 hr.	cutaneous absorption	hodinách.
	Skin notation	satima.	STEL: 600 ppm 15 min	TWA: 200 ppm	Potential for cutaneous
		TWA-GVI: 260 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 780 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	absorption
		satima.	min		Ceiling: 1000 mg/m <sup>3</sup>
			Skin		

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Acetone	TWA: 500 ppm 8	TWA: 500 ppm 8 hr	STEL: 3560 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2420 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 250 ppm 8

# **Gram Decolourizer**

Date de révision 18-mai-2016

	tundides. TWA: 1210 mg/m³ 8 tundides.	TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	TWA: 1780 mg/m <sup>3</sup>	percekben. CK Substances with European indicative limits (96/94/EC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU), which currently has no peak limit concentration. In these cases, Annex 3.1. should be used exercised TWA: 1210 mg/m³ 8 órában. AK	klukkustundum. TWA: 600 mg/m³ 8 klukkustundum. Ceiling: 500 ppm Ceiling: 1200 mg/m³
Ethyl alcohol	TWA: 500 ppm 8 tundides. TWA: 1000 mg/m³ 8 tundides. STEL: 1000 ppm 15 minutites. STEL: 1900 mg/m³ 15 minutites.		TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³	STEL: 7600 mg/m³ 15 percekben. CK TWA: 1900 mg/m³ 8 órában. AK	TWA: 1000 ppm 8 klukkustundum. TWA: 1900 mg/m³ 8 klukkustundum. Ceiling: 2000 ppm Ceiling: 3800 mg/m³
Methyl alcohol	Nahk TWA: 200 ppm 8 tundides. TWA: 260 mg/m³ 8 tundides. STEL: 250 ppm 15 minutites. STEL: 350 mg/m³ 15 minutites.	Skin notation TWA: 200 ppm 8 hr TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	skin - potential for cutaneous absorption STEL: 250 ppm STEL: 325 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³	TWA: 260 mg/m³ 8 órában. AK lehetséges borön keresztüli felszívódás	TWA: 200 ppm 8 klukkustundum. TWA: 260 mg/m³ 8 klukkustundum. Skin notation Ceiling: 400 ppm Ceiling: 520 mg/m³

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Acetone	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³	TWA: 500 ppm IPRD TWA: 1210 mg/m³ IPRD STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m³	TWA: 500 ppm 8 Stunden TWA: 1210 mg/m³ 8 Stunden	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm 8 ore TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup> 8 ore
Ethyl alcohol	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm IPRD TWA: 1000 mg/m³ IPRD STEL: 1000 ppm STEL: 1900 mg/m³			TWA: 1000 ppm 8 ore TWA: 1900 mg/m³ 8 ore STEL: 5000 ppm 15 minute STEL: 9500 mg/m³ 15 minute
Methyl alcohol	skin - potential for cutaneous exposure TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm IPRD TWA: 260 mg/m³ IPRD Oda	Possibility of significant uptake through the skin TWA: 200 ppm 8 Stunden TWA: 260 mg/m³ 8 Stunden	possibility of significant uptake through the skin TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Acetone	TWA: 200 mg/m³ STEL: 800 mg/m³ vapor	Ceiling: 2420 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm 8 urah TWA: 1210 mg/m³ 8 urah	STV: 500 ppm 15 minuter STV: 1200 mg/m³ 15 minuter LLV: 250 ppm 8 timmar. LLV: 600 mg/m³ 8 timmar.	TWA: 500 ppm 8 saat TWA: 1210 mg/m³ 8 saat
Ethyl alcohol	TWA: 1000 mg/m³ STEL: 2000 mg/m³ vapor	Ceiling: 1920 mg/m³ TWA: 500 ppm TWA: 960 mg/m³	TWA: 1000 ppm 8 urah TWA: 1900 mg/m³ 8 urah STEL: 4000 ppm 15 minutah STEL: 7600 mg/m³ 15 minutah	STV: 1000 ppm 15 minuter STV: 1900 mg/m³ 15 minuter LLV: 500 ppm 8 timmar. LLV: 1000 mg/m³ 8 timmar.	
Methyl alcohol	TWA: 5 mg/m³ Skin notation STEL: 15 mg/m³ vapor	Potential for cutaneous absorption TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm 8 urah TWA: 260 mg/m³ 8 urah Koža	STV: 250 ppm 15 minuter STV: 350 mg/m³ 15 minuter LLV: 200 ppm 8 timmar.	Deri TWA: 200 ppm 8 saat TWA: 260 mg/m³ 8 saat

Gram Decolourizer Date de révision 18-mai-2016

		LLV: 250 mg/m <sup>3</sup> 8	
		timmar.	
		Hud	

#### Valeurs limites biologiques

Liste source (s): **France** - Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail (deuxième partie: Décrets en Conseil d'Etat). Publié le 28 décembre 2003 dans le Journal officiel de la République Française. Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 relatif au Code du Travail (partie règlementaire). Publié le 12 mars 2008 dans le Journal officiel de la République Française. Décret n° 2009-1570 du 15 décembre 2009 relatif au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail

Publié le 17 décembre 2009 dans le Journal officiel de la République Française

Composant	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Acetone			Acetone: 100 mg/L urine	Acetone: 50 mg/L urine	Acetone: 80 mg/L urine
			end of shift	end of shift	(end of shift)
Methyl alcohol			Methanol: 15 mg/L urine	Methanol: 15 mg/L urine	Methanol: 30 mg/L urine
			end of shift	end of shift	(end of shift)
					Methanol: 30 mg/L urine
					(end of several shifts for
					long-term exposures)

Composant		Italie	Finlande	Danemark	Bulgarie	Roumanie
Acetone					Acetone: 80 mg/L urine at the end of exposure or end of shift	Acetone: 50 mg/L urine end of shift
Methyl alcoho	ol					Methanol: 6 mg/L urine end of shift

Composant	Gibraltar	Lettonie	République slovaque	Luxembourg	Turquie
Acetone			Acetone: 80 mg/L urine end of exposure or work shift		
Methyl alcohol			Methanol: 30 mg/L urine end of exposure or work shift Methanol: 30 mg/L urine after all work shifts for long-term exposure		

## Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Dose dérivée sans effet (DNEL)	Aucun renseignement	t disponible		
Voie d'exposition	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Voie orale				
Par voie cutanée				
Inhalation				

Concentration estimée sans effet Aucun renseignement disponible. (CESE)

# 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

#### Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Lunettes de sécurité (La norme européenne - EN 166)
Protection des mains Gants de protection

Gram Decolourizer Date de révision 18-mai-2016

Matériau des gants

Le temps de Épaisseur des La norme

passage gants

Gants jetables

Voir les

recommandations
du fabricant

Commentaires à gants

européenne

EN 374

(exigence minimale)

Protection de la peau et du

Vêtements de protection à manches longues

corps

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite

d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés. Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement

ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation

d'urgence

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire

approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou

d'autres ont de l'expérience

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Le produit ne doit pas contaminer les

Méthode - vase clos

Liquide

(Air = 1.0)

Liquide

eaux souterraines.

# SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Transparent État physique Liquide

**Odeur** piquant

Seuil de perception de l'odeur Aucune donnée disponible

**pH** 6.0

Point/intervalle de fusion Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition 56.1 °C / 133 °F Point d'éclair 0 °C / 32 °F

Taux d'évaporation Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable

Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

Densité de vapeur

Densité / Densité

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Masse volumique apparente Non applicable

Solubilité dans l'eau

Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible

Coefficient de répartition (n-octanol/eau)
Composant log Pow
Acetone -0.24
Ethyl alcohol -0.32
Methyl alcohol -0.74

Température d'auto-inflammation
Température de décomposition
Viscosité

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

**Gram Decolourizer** Date de révision 18-mai-2016

Propriétés explosives Aucun renseignement disponible Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs

avec l'air

Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible

9.2. Autres informations

# **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1. Réactivité Aucun connu suivant les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas. Aucun dans des conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

# **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Renseignements sur le produit Product does not present an acute toxicity hazard based on known information

a) toxicité aiguë;

Voie orale Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits Par voie cutanée Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits Inhalation

# Données toxicologiques pour les composants

Composant	DL50 orale	DL50 épidermique	LC50 Inhalation
Acetone	5800 mg/kg ( Rat )	> 15800 mg/kg (rabbit) > 7400 mg/kg (rat)	76 mg/l, 4 h, (rat)
Ethyl alcohol	LD50 = 7060 mg/kg (Rat)		20000 ppm/10H ( Rat )
Methyl alcohol	Calc. ATE 60 mg/kg LD50 > 1187 – 2769 mg/kg ( Rat )	Calc. ATE 60 mg/kg LD50 = 17100 mg/kg(Rabbit)	Calc. ATE 0.6 mg/L (vapours) or 0.5 mg/L (mists) LC50 = 128.2 mg/L ( Rat ) 4 h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Aucune donnée disponible

c) lésions oculaires graves/irritation Catégorie 2 oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Aucune donnée disponible Respiratoire Aucune donnée disponible Peau

e) mutagénicité sur les cellules

Aucune donnée disponible

germinales;

#### **Gram Decolourizer**

Date de révision 18-mai-2016

Component	Les méthodes de surveillance	Espèce utilisée pour le test	Étude résultat
Acetone 67-64-1 ( 50 )	OCDE Ligne directrice 471 AMES test de	in vivo	négatif
	OCDE Ligne directrice 476 mammifères Mutation génique sur cellules	in vitro	négatif

f) cancérogénicité; Aucune donnée disponible

Ne contient pas de composé classé cancérogène Le tableau ci-dessous indique si chaque

agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène

Composant UE		UK	Allemagne	CIRC	
	Ethyl alcohol				Group 1

Aucune donnée disponible g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains Catégorie 3 organes cibles — exposition unique;

Résultats / Organes cibles Système nerveux central.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée;

Aucune donnée disponible

**Organes cibles** Aucun connu.

j) danger par aspiration; Aucune donnée disponible

Symptômes / effets, aigus et différés

L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes comme des

maux de tête, des vertiges, une fatigue, des nausées et des vomissements

# **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### 12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques Contient une substance:. Toxique pour les organismes aquatiques. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algue d'eau douce	Microtox
Acetone	Oncorhynchus mykiss: LC50 = 5540 mg/l 96h Alburnus alburnus: LC50 = 11000 mg/l 96h Leuciscus idus: LC50 = 11300 mg/L/48h Salmo gairdneri: LC50 = 6100 mg/L/24h		,	EC50 = 14500 mg/L/15 min
Ethyl alcohol	Fathead minnow (Pimephales promelas) LC50 = 14200 mg/l/96h	EC50 = 9268 mg/L/48h EC50 = 10800 mg/L/24h	EC50 (72h) = 275 mg/l (Chlorella vulgaris)	Photobacterium phosphoreum:EC50 = 34634 mg/L/30 min Photobacterium phosphoreum:EC50 = 35470 mg/L/5 min
Methyl alcohol	Pimephales promelas: LC50 > 10000 mg/L 96h	EC50 > 10000 mg/L 24h		EC50 = 39000 mg/L 25 min EC50 = 40000 mg/L 15 min EC50 = 43000 mg/L 5 min

#### 12.2. Persistance et dégradabilité Aucun renseignement disponible

Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies Persistance

1 GIGIGIAIIGG	One perciolative college probabi	o, a aproc loc il il crimatione rearries.
Component		Dégradabilité
	Acetone 67-64-1 ( 50 )	91 % (28 d) (OECD 301 B)

**Gram Decolourizer** Date de révision 18-mai-2016

Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées

Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

Une bioaccumulation est peu probable 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (FBC)
Acetone	-0.24	0.69
Ethyl alcohol	-0.32	Aucune donnée disponible
Methyl alcohol	-0.74	10 (fish)

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces Sera probablement mobile dans l'environnement dû à sa volatilité. Se disperse rapidement dans l'air

12.5. Résultats des évaluations PBT Pas de données disponibles pour l'évaluation. et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

Des polluants organiques

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

# SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

utilisés

Déchets des résidus / produits non Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer le produit conformément avec la

réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les

récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources

d'ignition.

Le code européen des déchets Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit

lui-même mais à son application.

Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Des codes de déchet doivent être attribués par **Autres informations** 

l'utilisateur en fonction de l'application du produit. Peut être incinéré si la réglementation

locale le permet.

# **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

## IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU UN1993

14.2. Nom d'expédition des Nations Flammable liquid, n.o.s. (Acetone, Ethyl Alcohol)

unies

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4. Groupe d'emballage II

ADR

14.1. Numéro ONU UN1993

14.2. Nom d'expédition des Nations Flammable liquid, n.o.s. (Acetone, Ethyl Alcohol)

3 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage II

IATA

Gram Decolourizer Date de révision 18-mai-2016

**14.1. Numéro ONU** UN1993

14.2. Nom d'expédition des Nations Flammable liquid, n.o.s. (Acetone, Ethyl Alcohol)

<u>unies</u>

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4. Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à

Pas de précautions spéciales requises

prendre par l'utilisateur

Non applicable, les produits emballés

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au

recueil IBC

# **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Inventaires internationaux** X = liste

Composant	EINECS	ELINCS	NLP	TSCA	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	IECSC	AICS	KECL
Acetone	200-662-2	-		Х	Х	-	Х	Х	Х	Х	Х
Ethyl alcohol	200-578-6	-		Х	Х	-	Х	Х	Х	Х	Х
Methyl alcohol	200-659-6	-		Х	Х	-	Χ	Х	Х	Х	Х

Composant	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Methyl alcohol	500 tonne	5000 tonne

#### Règlements nationaux

Composant	Classification d'Eau Allemande (VwVwS)	Allemagne - TA-Luft classe
Acetone	WGK 1	
Ethyl alcohol	WGK 1	
Methyl alcohol	WGK 1	

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Acetone	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84
Ethyl alcohol	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84
Methyl alcohol	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84

Consultez la dir. 94/33/EC de protection des jeunes travailleurs

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité? des travailleurs contre les risques lié?s à? des agents chimiques sur le lieu de travail

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) ne sont pas nécessaires pour les mélanges

# **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

### Texte complet des Phrases-H-/EUH citées dans les sections 3

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

**Gram Decolourizer** Date de révision 18-mai-2016

H331 - Toxique par inhalation

#### Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant

les substances toxiques)

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances

commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques pour le Canada modifiées

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la

Corée

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists

**DNEL** - Le niveau sans effet dérivé

RPE - Équipement de protection respiratoire LC50 - Concentration létale à 50% NOEC - Concentration sans effet observé PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TWA - Moyenne pondérée dans le temps IARC - Centre international de Recherche sur le Cancer

PNEC - La concentration prévisible sans effet

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50% POW - Coefficient de partage octanol: eau vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des

marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime

Dangerous Goods Code OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

**BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air

Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution

par les navires

VOC - Composés organiques volatils

Références documentaires et sources de données principales

Fournisseurs fiche technique de sécurité,

ChemADVISOR - LOLI,

Merck index.

**RTECS** 

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE)

1272/2008 [CLP]:

Sur la base de données d'essais **Dangers physiques** 

Risques pour la santé Méthode de calcul **Dangers pour l'environnement** Méthode de calcul

Conseils relatifs à la formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuelle et l'hygiène.

Date de préparation 05-mai-2011 Date de révision 18-mai-2016

Mise à jour du CLP format. Sommaire

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

# Fin de la fiche signalétique